

Rapport commission MI – demande de crédit Goutte de Saint-Mathieu, école de musique, espace intergénérationnel, salle omnisports : études et délégation de maîtrise d’ouvrage MI 10-2022-23

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire les 7 février et 21 mars 2022, la commission MI a pris connaissance de la demande de crédit concernant la Goutte de Saint-Mathieu, école de musique, espace intergénérationnel, salle omnisport : études et délégation de maîtrise d’ouvrage d’un montant de CHF 2'552'000.—. Le fond FIDU pourrait être utilisé pour cette étude ainsi qu’une subvention pour les espaces publics.

Pour rappel le canton va construire sur la Goutte de Saint-Mathieu un pôle de formation santé-social ainsi qu’un Cycle d’orientation. La Commune de Bernex profite de cet emplacement pour construire un bâtiment pouvant accueillir l’école de musique ainsi qu’un espace intergénérationnel. Une adaptation de trois salles de gymnastique construites pour le DIP pourra également bénéficier aux clubs sportifs de Bernex.

Le Canton a prévu d’avancer à un rythme élevé et pour des raisons d’économie d’échelle il est nécessaire que le suivi des études et des travaux soit effectué en synergie avec ceux du Canton.

L’administration communale n’a pas les ressources suffisantes pour conduire les études, cette prestation doit être déléguée à un bureau d’assistance à maîtrise d’ouvrage, équivalent à un mi-temps pendant 6 ans. Le mandataire retenu après appel d’offre, qui est le même lauréat que celui du canton, devra représenter et défendre les intérêts communaux. La question est posée de l’organisation, quel est le cahier des charges et y aura-t-il un comité de pilotage ?

Dans le cahier des charges il est demandé au bureau un rapport à la commune. La surveillance des délais et des coûts incombera aux services communaux.

Des commissaires se posent la question de la prise en charge par le Canton étant donné que ce dernier est pressé de construire, ne pourrait-on pas exiger des mandataires qu’ils fassent le travail et que la commune ait un droit de regard ; le canton doit mettre plus de moyens, la commune ne doit pas subir la pression de l’Etat. Par ailleurs une priorisation des projets doit être réalisée.

Une remarque concerne le nombre de demandes de crédit et le montant des études. La création d’un poste à l’interne permettrait de limiter les besoins de mandats extérieurs. Un commissaire propose de prendre un bureau d’étude pour la totalité des projets jusqu’en 2027.

Des précisions sont amenées par le conseiller administratif Monsieur Cyril Huguenin, le Canton ne prendra pas en charge les études concernant le bâtiment communal. L’engagement d’un collaborateur supplémentaire nécessite un processus budgétaire et de ressources humaines qui ne permet pas un engagement avant avril 2023 au minimum. Cette demande de crédit, en passant par un mandat extérieur, donne une certaine souplesse pour un objet spécifique.

Des commissaires reviennent sur le fait du recours concernant le déclassement de la Goutte de Saint-Mathieu malgré le vote populaire favorable. L’état, au vu de l’urgence pour la construction d’un nouveau cycle d’orientation, a continué à avancer avec ce projet malgré ce recours.

La question de l'urgence et de la priorisation des projets est reposée avec une préoccupation pour l'avenir des finances communales.

Il est répondu que les objets sont priorisés selon le programme de législature et qu'il s'agit de la réalisation des projets prévus dans le plan des investissements 2022-2025.

Pour cette étude concernant les équipements de la Goutte de Saint-Mathieu, il s'agit d'être dans la même temporalité que l'Etat.

Les commissaires passent au vote et vous recommandent par

6 pour, 3 contre, 0 abstention (9 membres présents)

D'accepter la demande de crédit MI 10-2022-23 pour les études et délégation de maîtrise d'ouvrage sur la Goutte de Saint-Mathieu, d'un montant de CHF 2'552'000.- TTC.

Bernex, le 22 mars 2022

La rapporteuse

Sandra Marconi